

CONTRAT PÉDAGOGIQUE – BAC PRO CGEVV

Ce contrat pédagogique est établi entre :

	L'apprenti	Son représentant légal
Nom :		
Prénoms :		
Date de Naissance :		
Lieu de Naissance :		

L'UFA du lycée viticole d'Orange représentée par son directeur, Mme Brigitte BOUVIER

Et

L'entreprise :

Dirigée par :

Située à :

Siret :

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de la formation intitulée : « **baccalauréat professionnel Conduite et Gestion de l'Entreprise VitiVinicole** » pour la période «**2024/2026**».

Article 2 : Nature et caractéristique de l'action de formation

- **Les démarches pédagogiques mises en œuvre dans cette formation ont pour objectifs de permettre à l'apprenti de :**
 - Pour l'enseignement général :**
 - ✓ Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles.
 - ✓ Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle.
 - ✓ Développer sa motricité.
 - ✓ Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques.
 - Pour l'enseignement professionnel :**
 - ✓ Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système vitivinicole.
 - ✓ Piloter une entreprise vitivinicole.
 - ✓ Conduire la production viticole.
 - ✓ Conduire les travaux de cave.
 - ✓ Gérer le travail dans l'entreprise vitivinicole.
 - ✓ Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte.
 - ✓ Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise et de ses produits et services.
 - ✓ S'adapter à des enjeux professionnels particuliers
- Sa durée est fixée à 24 mois dont 1385 heures en centre de formation (20 semaines la 1^{ère} année puis 21 semaines la 2nde année)
- Elle se déroule en présentiel à l'UFA : Lycée viticole d'Orange, 2260 route du Grès, 84100 ORANGE
- Modalités de délivrance du diplôme : CCF et examen terminal.

- Les périodes en entreprises sont fixées dans le calendrier d'alternance envoyé à l'employeur avec le dossier de candidature et présent également dans le livret d'apprentissage.
- Le règlement intérieur sera signé en début de formation et est inclus dans le guide de l'apprenti remis à l'apprenant et le guide du maître d'apprentissage remis à l'employeur.

Article 3 : Parcours de formation individualisé

Suite à l'entretien et au positionnement effectués, un dispositif de prise en compte des situations de handicap et des besoins en compensation (pédagogie, matériel, moyens techniques, humains etc...) est proposé :

- Oui**
 Non

(Si oui voir les modalités en annexe « Fiche renseignement Handicap »)

Suite à l'entretien et au positionnement effectués, un aménagement du parcours est proposé :

- Oui**
 Non

(Si oui voir les modalités du parcours en annexe « Convention tripartite fixant une durée de contrat d'apprentissage différente de celle du cycle de formation »)

Suite à l'entretien et au positionnement effectués, une dérogation à l'entrée en formation est mise en place :

- Oui**
 Non

(Si oui voir les modalités en annexe « Demande de dérogation d'entrée en formation DRAAF PACA »)

Suite à l'entretien et au positionnement effectués, une proposition de mise en place de convention de formation complémentaire dans une autre entreprise est proposée :

- Oui**
 Non

(Si oui voir les modalités en annexe « Convention de formation complémentaire »)

Suite à l'entretien et au positionnement effectués, une période de mobilité internationale est proposée :

- Oui**
 Non

Article 4 : Engagements

Afin de mener à bien cette action de formation et de faciliter l'insertion socioprofessionnelle les parties s'engagent mutuellement à respecter les clauses de ce contrat

Dans le cadre de la formation, l'apprenti s'engage à :

- Suivre avec assiduité l'intégralité des séances de formation
- Se conformer aux dispositions du règlement intérieur
- Fournir un travail régulier durant la période de formation
- Respecter les délais fixés par les formateurs pour les différents travaux demandés
- Réaliser correctement les exercices tant en théorie qu'en pratique
- Se présenter aux différentes évaluations organisées par le centre
- Adopter une présentation et un comportement compatibles avec la formation et la vie au centre.

Dans le cadre de la formation, l'UFA et l'équipe éducative s'engagent à :

- Mettre à la disposition de l'apprenti :

- ✓ Les documents d'information nécessaires à son parcours (plan d'alternance, programmes et objectifs de formation, évaluations, planning, examens blancs conformes à l'examen terminal, liste des formateurs et horaires de la formation)
- ✓ L'équipement pédagogique nécessaire au suivi de la formation théorique et pratique
- ✓ Une équipe de formateurs, de manière à assurer l'intégralité de la formation dans un souci d'équité vis-à-vis de tous les bénéficiaires
- ✓ Les informations et la documentation nécessaires à l'élaboration des travaux demandés.

- Réaliser l'ensemble des séquences de formation et travaux pratiques prévus, tant en théorie qu'en pratique
- Permettre à l'apprenti de présenter toutes les certifications inhérentes à l'obtention du diplôme.
- Assurer un suivi des périodes en entreprise par des visites et un accompagnement régulier au centre de formation.
- Être à l'écoute de l'apprenti et l'aider personnellement en cas de difficulté ou de handicap.

Dans le cadre de la formation, l'entreprise s'engage à

- Respecter les dispositions légales et conventionnelles concernant les conventions et /ou contrats d'apprentissage et les conditions de travail et de rémunération.
- Présenter l'entreprise, les équipes, le règlement intérieur et les consignes de sécurité ·
- Recevoir le formateur pour les visites de suivi
- Former et évaluer l'apprenti sur son champ d'expertise et l'accompagner dans son alternance
- Permettre à l'apprenti de suivre tous les enseignements et activités pédagogiques du centre de formation
- Informer l'UFA, et le représentant légal pour les mineurs, en cas d'absence non expliquée ou non justifiée de l'apprenti ·
- Participer aux réunions d'informations des maîtres d'apprentissage ·
- Exploiter et Renseigner le livret d'apprentissage

Toute modification à ce contrat peut être demandée par l'une ou l'autre des parties en fonction de l'évolution du parcours.

Fait à Orange, le :

	Apprenti	Représentant légal	Entreprise	UFA
Nom				
Prénom				
signature				